	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 23160
	SEANCE du : 16 octobre 2023	

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 octobre 2023.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Thierry BAUDOIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	Marinette TALLIER
Hélène BROSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU à partir de 19h20	Rodolph THIBAudeau
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTÉIX
Sandra CAILTON	Bruno BODIN	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Constance MACKOW – pouvoir à Rodolph THIBAudeau	Marie JARRY – pouvoir à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR – pouvoir à Bruno COTHOUIS
Nathalie MOREAU jusqu'à 19h20	Stéphanie FILLON	Philippe BARON
Anita BRIFFE		

Secrétaire de séance : Bruno COTHOUIS, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



Travaux de curage des bâtiments de l'espace Simone VEIL – autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché de travaux

Un marché de travaux selon la procédure adaptée, relatif au curage des bâtiments de l'Espace Simone Veil a été passé le 7 juillet 2023 pour un montant de 169 929,55 € HT soit 203 915,46 € TTC.

Cependant, des travaux modificatifs en plus-values s'avèrent nécessaires en cours de chantier, ce qui nécessite l'établissement d'un avenant, conformément aux articles L.2194-1, R.2194-2 et R2194-5 du Code de la Commande Publique.

Le détail des avenants est résumé dans le tableau ci-dessous :

LOT (titulaire)	MONTANT DU MARCHÉ INITIAL	MONTANT AVENANT	MONTANT MARCHÉ APRES AVENANT	OBSERVATIONS
► CHARIER TP CHAMPAGNE LES MARAIS	169 929,55 € HT soit 203 915,46 € TTC	10 555,71 € HT soit 12 666,86 € TTC (+6,21 %)	180 485,26 € HT soit 216 582,32 € TTC	Plus-value pour déposes de murs de briques, portes, protections....

Le montant total de cet avenant est donc de 10 555,71 € HT soit 12 666,86 € TTC, ce qui porte le nouveau montant des marchés à la somme de 180 485,26 € HT soit 216 582,32 € TTC (+ 6,21 %).

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20231020-DG_DEL_2023_160-DE
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

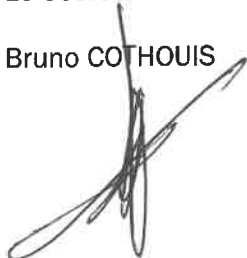
- **D'AUTORISER** le Maire à signer lesdits avenants
- **D'IMPUTER** les dépenses sur les crédits ouverts au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

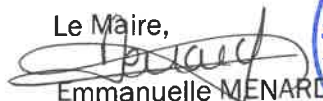
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Bruno COTHOUIS



Le Maire,



Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20231020-DG_DEL_2023_160-DE
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023